

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 19 octobre 2023

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Bouamrane donnant pouvoir à Mme Thibault  
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Martin S., Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 06-02 du 19 octobre 2023

### SUBVENTIONS ET CONVENTIONS AVEC DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention signée le 13 septembre 2023 avec l'Adie, approuvée par la délibération de la commission permanente n° 06-01 du 6 juillet 2023,

Vu la convention signée le 21 juillet 2023 avec Astrolabe Formation PFD, approuvée par la délibération de la commission permanente n° 06-02 du 11 mai 2023,

Vu la convention signée le 17 juillet 2023 avec Décoll'Ton Job, approuvée par la délibération de la commission permanente n° 06-01 du 11 mai 2023,

Vu la convention 93-DEIAT-23-43 signée le 6 juin 2023 avec La Fabrik', approuvée par la délibération de la commission permanente n° 06-01 du 23 mars 2023,

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 signée le 16 mai 2022 avec La Maison de la Culture 93, approuvée par la délibération de la commission permanente n° 03-01 du 24 mars 2023,

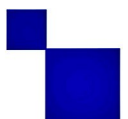
Vu la convention 93-DEIAT n°21W signée le 26 janvier 2022 avec Wimoov, approuvée par la délibération de la commission permanente n° 06-06 du 9 décembre 2021,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE les subventions aux associations suivantes :

- 33 125 euros à Astrolabe Formation PFD
- 9 631 euros à Job IRL
- 10 000 euros à Vox Populi



- 9 000 euros à Activ'Action
- 10 600 euros à La Fabrik'
- 3 300 euros à Making Wawes
- 67 600 euros à Décoll'Ton Job
- 2 900 euros à la Maison de la Culture 93 (MC93)
- 37 500 euros à l'Association pour le Droit à l'initiative Économique (Adie)

- APPROUVE les conventions et avenants, ci-annexés, à conclure avec les associations citées ci-dessus ;

- APPROUVE l'avenant, ci-annexé, à conclure avec Wimoov pour la prolongation du partenariat jusqu'au 30 avril 2024 ;

- APPROUVE le renouvellement de la convention, ci-annexée, avec Pôle Emploi ;

- AUTORISE le président du Conseil départemental à signer lesdits conventions et avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*M. Constant, Mme Dellac, M. Sadi*

pour la MC 93. M. Guiraud n'use pas du pouvoir de M. Troussel

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*